

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM)
pour des
SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)

NIBS : D308A SERVICES DE PROGRAMMATION

Numéro de référence :	BPI/ECSB0030	Numéro de sollicitation :	IC401496
Nom de l'organisation :	Industrie Canada – Secteur du Bureau principal de l'information		
Date de sollicitation :	2015-10-05	Date de clôture :	2015-10-20, 11 h, heure avancée de l'Est (HAE)
Date de début prévue :	2015-12-01		
Date de livraison prévue :	S. O.	Niveau d'effort estimé :	240 jours par année
Durée du contrat :	<i>La date initiale du contrat sera la date d'octroi du contrat, et ce dernier prendra fin un an après cette date, avec quatre options irrévocables de prolongation d'un an.</i>		
Méthode de sollicitation :	Concurrentielle	Accords commerciaux applicables :	AMP-OMC, ALÉNA, ACI, Canada-Chili, Canada-Colombie, Canada-Panama, Canada-Pérou
Visé par une entente sur les revendications territoriales globales :	Non	Nombre de contrats :	1

Renseignements détaillés sur les besoins

Procédures de l'appel d'offres : Appel d'offres sélectif

Le présent contrat s'adresse exclusivement aux titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour des SPICT qui sont qualifiés en vertu du palier 1 pour la prestation de services dans la région de la capitale nationale pour la catégorie suivante :

Un (1) programmeur/analyste de niveau 2

Les titulaires d'un AMA suivants ont été invités à présenter une soumission :

1. Accenture Inc.
2. ADGA Group Consultants Inc.
3. Adhartas Consulting Group
4. Confluence Consulting Inc.
5. Coradix Technology Consulting Ltd.
6. Emerion
7. Excel Human Resources Inc.
8. IT/NET – Ottawa Inc.
9. Maplesoft Consulting Inc.
10. Mindwire Systems Ltd.
11. MNP LLP
12. Robina and Biban Associates Inc.
13. Sierra Systems Group Inc.
14. Sundiata White Group – Intellistaff Ltd.
15. Unisys Canada Inc.

1. MANDAT

Industrie Canada (IC) travaille avec les Canadiens dans tous les domaines de l'économie et dans toutes les parties du pays en vue d'améliorer le climat d'investissement, de rehausser la performance du Canada en matière d'innovation, d'accroître la part du commerce mondial détenue par le Canada et de bâtir un marché équitable, efficient et concurrentiel.

Cela comprend la gestion des ondes canadiennes et l'encadrement des systèmes fédéraux de faillites, de constitution en société, de propriété intellectuelle et de mesure; l'offre de financement et d'outils de recherche afin d'aider les entreprises à croître, à importer et à exporter; la stimulation de la recherche scientifique; ainsi que la protection et la promotion des intérêts des consommateurs canadiens.

2. ORGANISATION

Le Bureau de l'information (BI) est chargé de maximiser le rendement organisationnel d'Industrie Canada par une administration moderne et progressive des services, des politiques et des ressources liés à la gestion de l'information (GI) et aux technologies de l'information (TI). Les responsabilités de la Direction du BPI sont les suivantes :

- Mettre en place des stratégies et des politiques de GI-TI qui sont conformes au mandat du Ministère et qui respectent les enveloppes budgétaires établies;
- Harmoniser les ressources de GI-TI avec les priorités et les plans de GI-TI du Ministère par le truchement d'une structure de gouvernance pratique;
- Offrir des services de GI-TI de grande qualité et à prix abordable à l'intention des partenaires d'affaires du Ministère;
- Offrir aux utilisateurs de GI-TI du Ministère une assistance de qualité et adaptée;
- Mettre en place une architecture et des normes technologiques à l'échelle du Ministère afin de tirer profit au maximum des occasions d'investissement horizontal en GI-TI dans l'ensemble du Ministère.

La Direction générale des services d'affaires (DGSA) est responsable de l'élaboration de solutions et d'applications et de la maintenance des systèmes existants à l'appui des unités opérationnelles d'Industrie Canada.

Les services sont fournis par quatre directions organisationnelles

- Solutions opérationnelles
- Modernisation des TI
- Solutions d'entreprise
- Direction du développement et soutien – STIT et OPIC

La Direction du développement et du soutien - STIT et OPIC, est responsable de ce qui suit :

- Soutien des systèmes actuels
- Intergiciels propres à l'OPIC
- Administration des données et de la base de données de l'ordinateur central de l'OPIC

Les travaux liés au besoin en question s'inscrivent dans la catégorie du soutien des systèmes en place et englobent ce qui suit :

- assurer l'entretien et la tenue à jour des applications en place propres aux unités de travail;
- travailler en étroite collaboration avec les unités de travail afin de comprendre leurs besoins et leurs exigences techniques;
- gérer l'élimination graduelle d'applications et de technologies;
- travailler en étroite collaboration avec les équipes de développement qui mettent sur pied les systèmes de remplacement afin de garantir la migration appropriée des données, une intégration efficace et la compatibilité avec le système existant pendant le lancement et le déploiement.

3. APERÇU DU PROJET - MISE EN ŒUVRE (PAR LES RESPONSABLES DES TI DE L'OPIC) DES DISPOSITIONS DES PROJETS DE LOI C-31 ET C-8 EN CE QUI TOUCHE LES MARQUES DE COMMERCE

Des changements importants doivent être apportés au principal système de marques de commerce pour pouvoir mettre en œuvre les nouveaux changements aux processus opérationnels apportés à la Classification de Nice en raison du Traité de Singapour ainsi que de la conformité au Protocole de Madrid. La Classification de Nice consiste donc en une entente internationale concernant la classification des produits et des services dans le contexte des marques de commerce. Par suite de l'adoption de la Classification de Nice, des changements sont requis pour permettre aux demandeurs de choisir les nouvelles catégories de marques de commerce dans leur demande. La mise en œuvre de l'Arrangement de Nice exigera l'apport de changements au système de classement de commerce électronique, qui représente 96 % des nouvelles demandes de marques de commerce, ainsi que l'apport de changements au système de traitement des marques de commerce afin de prendre en charge les catégories individuelles de la Classification de Nice.

Le Traité de Singapour harmonise le traitement des demandes de marques de commerce entre les pays membres. Dans le cas des marques de commerce canadiennes, le Traité de Singapour a des répercussions importantes sur de multiples processus et règles. En outre, les projets de loi C-31 et C-8 ont introduit d'autres changements aux processus qui ont une incidence sur le système de traitement des marques de commerce.

Le Protocole de Madrid est une entente internationale visant à permettre la présentation d'une demande de marque de commerce dans un pays signataire, puis la désignation d'autres États signataires aux fins de protection. Le traitement de ces demandes internationales nécessite la création d'étapes additionnelles sur le plan du déroulement du travail dans le processus canadien de classement des marques de commerce. En plus de ces étapes de traitement, il est nécessaire de transférer la demande internationale/l'enregistrement entre l'OPIC et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Les tâches du projet concernent surtout l'analyse, la conception, le développement, la mise en œuvre et le soutien de l'architecture Java en fonction de spécifications et d'exigences, conformément aux normes et aux lignes directrices d'IC et aux exigences prévues par la loi.

4. PORTÉE DES TRAVAUX

On a besoin d'un programmeur-analyste de niveau 2 pour aider l'OPIC à la mise en œuvre de la TI des projets de loi C-31 et C-8 pour l'équipe de projet des marques de commerce; il fournira une expertise relative à Team Developer (également connu sous le nom de Centura/SQL Windows).

4.1 TÂCHES ET PRINCIPALES ACTIVITÉS

Les tâches et les principales activités peuvent comprendre ce qui suit :

- Analyse des besoins;
 - Rencontrer les intervenants/clients pour valider ou connaître les besoins
- Conception des systèmes;
 - Présenter des démonstrations aux intervenants

- Développement des applications;
 - Création et modification du code Team Developer (écrans, fonctions, ActiveX call, etc.)
 - Set up data in Oracle RDBMS
 - Création et modification de documents Word (y compris des macros Word)
 - Création et modification de procédures stockées PL/SQL
 - Création et modification de tableaux et colonnes dans Oracle
 - Réalisation d'essais unitaires
- Création/exécution de plans d'essai concernant le rendement, l'adaptabilité, les systèmes, le fonctionnement et l'intégration;
 - Création des scripts de test
- Entretien des applications;
- Élaboration et mise à jour de la documentation
 - Documents de conception
 - Documents techniques
- Collaborer avec les membres de l'équipe, notamment le gestionnaire de projet, le chef d'équipe et les développeurs d'applications;
- Fournir des mises à jour/des rapports sur l'état d'avancement aux gestionnaires de l'équipe de projet.
 - Remplir et soumettre les feuilles de temps du projet aux fins d'approbation hebdomadaire au moyen du système de suivi des projets internes

4.2 PRODUITS LIVRABLES

Les produits livrables peuvent comprendre ce qui suit :

- Analyse des besoins;
- Démonstrations aux intervenants;
- Conception des systèmes;
- Développement des applications;
- Scripts et plans de tests;
- Entretien des applications;
- Élaboration et mises à jour de la documentation;
- Rencontres avec les membres de l'équipe, y compris le gestionnaire de projet, le chef d'équipe et les développeurs d'applications;
- Rapports (rapports d'étape, outils de suivi, etc.)
- Documentation (formulaires, manuels, concepts, guides de procédés techniques, etc.)

5. GESTION DU PROJET

Cette ressource relève d'un gestionnaire de projet, au sein de la Direction du développement et du soutien - STIT et OPIC, responsable des applications de développeurs de l'équipe de l'OPIC.

6. LIEU DE TRAVAIL

L'entrepreneur exécutera les travaux dans les locaux d'Industrie Canada, situés au 235, rue Queen, à Ottawa, en Ontario.

Exigences en matière de sécurité : DOSSIER DE TPSGC LVERS des Services professionnels centralisés no 2 s'applique

Niveau minimum d'attestation de sécurité requis pour l'entreprise : ASI - Fiabilité

Attestation de sécurité minimale requise pour les ressources : Fiabilité

Autorité contractante

Nom : Stephanie Cleroux
Téléphone : 343-291-1358
Courriel : stephanie.cleroux@ic.gc.ca

Demandes de renseignements

Les demandes de renseignements concernant le besoin de cette DP doivent être transmises à l'autorité contractante identifiée ci-dessus. L'autorité contractante enverra les documents de la DP directement par courriel aux détenteurs d'AMA qualifiés invités à soumissionner le besoin. LES SOUMISSIONNAIRES SONT PRIÉS DE NOTER QUE LA DISTRIBUTION DES DOCUMENTS DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER NE RELÈVE PAS DU SITE ACHATSETVENTES.GC.CA. L'État se réserve le droit de négocier avec tout fournisseur dans le cadre de tout marché. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

REMARQUE : La méthode d'approvisionnement des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) est mise à jour trois (3) fois par année. Si vous souhaitez connaître la façon de devenir un « titulaire d'AA qualifié », veuillez communiquer avec RCNMDAI.-NCRIMOS@tpsgc.gc.ca.